



MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N°2024-01 : Collecte et traitement des déchets

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP)

Marché public passé selon une procédure adaptée (article R 2123-1 du code de la Commande Publique).

POUVOIR ADJUDICATEUR : M. Geoffroy FONTAINE

Proviseur du Lycée Henri Wallon

16, place de la république BP 435

59322 VALENCIENNES CEDEX

Intendant.0590221v@ac-lille.fr

Tel : 03 27 19 30 68

Fax : 03 27 19 30 41

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Agent Comptable du Lycée Wallon

ARTICLE 1^{er} : Objet du marché /délai de validité des offres

Le présent marché a pour objet la collecte, le transport, l'élimination et/ou la valorisation des déchets produits par le lycée.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 : Forme du marché :

Le présent marché est un marché à procédure adaptée comportant un lot unique.

ARTICLE 3 : Durée du marché/ date d'exécution du marché :

Le présent marché est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2024. Il ne pourra pas faire l'objet d'une reconduction tacite ou expresse à l'expiration de la durée de trois ans.

ARTICLE 4 : Pièces constitutives du marché

4-1 : Les pièces générales du présent marché sont énumérées ci-dessous :

- le Code de la Commande Publique
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services).

4-2 Les pièces particulières du présent marché sont composées des documents suivants :

- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières intégrant le règlement de consultation, à accepter sans modifications, ni réserves, et ses annexes techniques et financières.
- L'offre technique et financière du candidat.

En cas de discordance entre elles, les pièces constitutives du marché prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre ci-dessus énuméré.

ARTICLE 5 : Définition des prestations et caractéristiques techniques

L'offre devra inclure toutes les prestations suivantes :

- location, maintenance/ remplacement des bacs à roulettes ou bennes spécifiques pour les trois types de déchets collectés : les déchets alimentaires, les déchets cartons, les autres déchets industriels banals
- la collecte, le transport, le traitement et/ou la valorisation des déchets collectés

Le nombre de bacs et le nombre de passages/an sont précisés pour chaque catégorie de déchet, dans l'annexe technique jointe au présent CCATP.

Durant les périodes scolaires, le candidat s'engage à respecter le calendrier de collecte annuel transmis chaque année par l'établissement (incluant une collecte hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, par catégorie de déchets en période scolaire).

Le(s) jour(s) de collecte hebdomadaire(s) seront définis par l'établissement en accord avec le titulaire du marché.

Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024, le calendrier hebdomadaire figure dans l'annexe technique du présent CCATP.

Le candidat s'engage à proposer une alternative la veille ou le lendemain du jour de collecte pour les jours fériés.

L'offre du candidat devra être conforme aux demandes figurant dans l'annexe technique sous peine d'irrecevabilité de celle-ci.

De plus, le candidat ne pourra se prévaloir de quelque oubli que ce soit, lors de la réalisation de ses prestations.

Le candidat peut proposer des variantes à condition d'avoir répondu pleinement à la demande initiale de l'établissement.

ARTICLE 6: Conditions financières

6-1 Contenu du prix

Les prix des prestations du présent marché correspondent aux prestations demandées à l'article 6 du présent CCATP et dans l'annexe technique.

Les prix seront donnés hors taxe et TVA incluse.

Les prix applicables sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales frappant les prestations.

6-2 Forme et détermination du prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur à la date de signature de l'acte d'engagement par le candidat retenu.

. Si en cours de contrat, de nouvelles taxes fiscales ou parafiscales, majorations ou charges légales étaient imposées au titulaire du marché, celui-ci sera autorisé à les répercuter sur ses tarifs sous réserve d'en apporter la justification et information écrite préalable à l'établissement.

Les prix pourront être révisés, une fois par an, au 1^{er} septembre, selon une formule de calcul présentée préalablement par le candidat dans son offre.

6-3 –Présentation des demandes de paiement

Les factures seront rédigées en langue française.

Les factures seront adressées mensuellement à l'établissement et devront distinguer la partie location/maintenance de la partie collecte/transport/traitement et valorisation des déchets.

Chaque facture porte également, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro de son compte bancaire ou postal, tel qu'il sera précisé dans l'acte d'engagement (ATTR1)
- le numéro SIRET qui identifiera le lycée Henri Wallon en tant que destinataire de la facture.
- Numéro du Marché
- Le code service communiqué par le secrétariat d'intendance pour le dépôt des factures sur la plateforme dématérialisée CHORUS.
- Les prestations exécutées et livrées
- Le montant et le taux de la TVA
- Le prix total toutes taxes des prestations exécutées
- La date de la facture.

ARTICLE 7 : Modalités de paiement

7-1- La facture sera réglée par virement bancaire (mandat administratif)

7-2- Le délai global de paiement est de 30 jours. Ce délai débute à compter de la date de réception de la facture et s'achève à la date de remise du moyen de paiement par l'Agent Comptable dans le circuit « interbancaire ».

7-3- Aucune retenue de garantie ne sera exigée et aucune avance ne pourra être demandée.

ARTICLE 8 : Conformité des prestations

L'ensemble des prestations doit être conforme aux prescriptions des lois, décrets, arrêtés, règlements, normalisation et à celles de tous les textes subséquents en vigueur.

ARTICLE 9 : Litiges

9-1 En cas de litige, seul le droit français est applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents.

9-2 Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

ARTICLE 10 : Modalités d'organisation de la consultation

Le présent marché fait l'objet d'une publication sur le site AJI : www.aji-france.com

ARTICLE 11: Critères de jugement des offres

- 1) Prix : 70%
- 2) Qualité technique des prestations proposées : 30 % (valorisation des déchets, matériel mis à disposition, préparation de la mise en œuvre du marché, respect du calendrier de collecte).

Ce critère sera apprécié au regard des éléments apportés dans le mémoire technique du candidat.

ARTICLE 12 : Modalités de présentation et de remise des offres

12-1 Modalités de présentation des offres

Les candidats produiront un dossier, complet, comprenant les pièces suivantes, **dûment datées et signées**, rédigées en langue française :

1-Le mémoire technique et financier de présentation de l'offre : ce mémoire devra répondre à l'intégralité des besoins exprimés par l'établissement dans l'annexe technique du présent CCATP.

2-Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières et son annexe technique **datés et signés**.

3- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Cette déclaration sera rédigée à partir du support choisi par le candidat (papier libre, DC1 et DC2 ou DUME).

Le candidat retenu s'engage à fournir dès la notification et dans un délai de 7 jours, sous peine d'annulation de l'attribution du marché, son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années et un certificat d'assurance en responsabilité civile et professionnelle

12-2 Remises des offres

Les candidats ont l'obligation de déposer leur offre sur le profil acheteur AJI du lycée : (<http://mapa.aji-france.com>).

Les dossiers transmis par voie électronique doivent inclure l'ensemble des documents énumérés à l'article 13-1 du présent CCATP.

Les dossiers doivent être transmis avant le 11 juillet 2024 ,18 heures.

Valenciennes, le 26 juin 2024

Le pouvoir adjudicateur

Geoffroy FONTAINE





1/Bio déchets alimentaires

location de 3 bacs ou containers spécifiques pour déchets alimentaires d'une capacité de 600 litres minimum	
collecte 1 fois/semaine (moyenne de 43 passages/an)	
La prestation doit inclure la location du matériel la maintenance/ le remplacement, la collecte, le transport et l'élimination ou la valorisation des déchets	

2/ Déchets emballage

carton

location de deux containers d'une capacité minimum 5 m3	
collecte 1 fois/semaine (moyenne de 43 passages/an)	
La prestation doit inclure la location du matériel la maintenance/ le remplacement, la collecte, le transport et l'élimination ou la valorisation des déchets	

3/autres déchets industriels banals

location de 7 bacs roulants d'une capacité de 600 litres minimum	
collecte 2 fois/semaine (moyenne 86 passages/an)	
La prestation doit inclure la location du matériel la maintenance/ le remplacement, la collecte, le transport et l'élimination ou la valorisation des déchets	

Calendrier de collecte 2024 (1er sept-31 déc) : voir l'onglet n°2 : calendrier


Le Provisseur
G. FONTAINE

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L 1 Thierry	J 1 Alphonse	D 1 Gilles	M 1 5	V 1 Toussaint	D 1 Avenir
M 2 Marimien	V 2 Julien-Eym.	L 2 1	M 2	S 2 Défont	L 2 .13
M 3 Thomas	S 3 Lydie	M 3	J 3	D 3 Hlbert	M 3
J 4 Florent	D 4 L.-M. Vianney	M 4	V 4	L 4 9	M 4
V 5 Antoine	L 5 Abel	J 5	S 5	M 5	J 5
S 6 Mariette	M 6 Transfiguration	V 6	D 6 Bruno	M 6	V 6
D 7 Renaud	M 7 Gaélan	L 7	L 7 6	S 7 Ambroise	S 7
L 8 Thibault	J 8 Dominique	D 8 Nathivite N.-D.	M 8	V 8	D 8 Im. Concept.
M 9 Amandine	V 9 Amour	L 9	J 9	S 9 Théodore	L 9 .14
M 10 Ulrich	S 10 Laurent	M 10	J 10	D 10 Léon	M 10
J 11 Benoît	D 11 Claire	M 11	V 11	L 11 .10	M 11
S 12 Olivier	L 12 Clarisse	J 12	S 12 Wilfried	M 12	J 12
S 13 Henri, Joël	M 13 Hippolyte	V 13	D 13 Gérard	M 13	V 13
D 14 Fête Nationale	M 14 Evard	L 14 7	L 14	J 14	S 14 Odile
L 15 Donald	J 15 Assomption	M 15	M 15	V 15	D 15 Ninon
M 16 N-D-Mt-Carmel	V 16 Arnel	L 16 3	M 16	S 16 Marguerite	L 16 .15
M 17 Charlotte	S 17 Hyacinthe	M 17	J 17	D 17 Elzabeth	M 17
J 18 Frédéric	D 18 Hélène	M 18	V 18	L 18	M 18
V 19 Arsène	L 19 Jean-Eudès	J 19	S 19 René	M 19	J 19
S 20 Marina	M 20 Bernard	V 20	D 20 Adeline	M 20	V 20
D 21 Victor	M 21 Christophe	L 21	S 21	J 21	S 21 HIVER
L 22 Marie-Mad.	J 22 Fabrice	M 22	V 22	D 22 Xaviera	L 22
M 23 Brigitte	V 23 Rose de L.	L 23	S 23 Clément	L 23 Armand	M 23
M 24 Christine	S 24 Barthélémy	M 24	D 24 Christ Roi	M 24 Adèle	M 24
J 25 Jacques	D 25 Louis	M 25	L 25	M 25 Noël	M 25
V 26 Anne, Josch.	L 26 Natacha	J 26	S 26 Dimitri	J 26 Etienne	V 26
S 27 Nathalie	M 27 Monique	V 27	D 27 Emeline	V 27 Jean	S 27
D 28 Samson	M 28 Augustin	L 28	L 28 Simon, Jude	S 28 Innocents	D 28
L 29 Marthe	V 29 Sabine	M 29	M 29 Narcisse	L 29 Roger	L 29
M 30 Juliette	J 30 Flacre	V 30	S 30	M 30 André	M 30
M 31 Ignace de L.	S 31 Aristide	L 30 Jérôme	J 31 Quentin	S 30	M 31 Sylvestre

15 semaines de passage durant la période sept-déc 2024 soit 15 collectes bio déchets/cartons et 30 collectes bacs DIB



Le Proviseur
G. FONTAINE